

L'UQAM

EN SUPPLÉMENT À L'INTÉRIEUR:

- Devenir parent unique, un pas vers la pauvreté?
- Premières réactions à "L'Université, pour qui?"
- La sexualité en milieu scolaire

Nouveau professeur d'économie marxiste?

La gestion académique fera savoir au début de cette semaine si elle accède à la requête de l'assemblée départementale des sciences économiques, visant la création d'un 19^e poste d'enseignant à temps plein au département; ce poste serait comblé par un professeur d'économie marxiste. La semaine précédente, l'assemblée avait en effet reconnu le bien fondé de la demande des étudiants, qui trouvent inacceptables que seul un enseignant sur

dix-huit soit en mesure de dispenser de tels cours.

Ces étudiants avaient alors décidé de surseoir d'une semaine à leur décision de déclencher une grève de protestation, suite à l'embauche par le département de deux enseignants qui ne répondent pas à ces exigences.

Par ailleurs, ils ont tenu, mardi dernier, une journée d'étude afin de préparer leur participation au colloque étudiant de Trois-Rivières, qui se déroulera les 3, 4 et 5

mars prochains. Trois thèmes principaux seront débattus par les délégués des diverses universités: le rôle de l'économiste dans la société, l'orientation de l'enseignement en sciences économiques (contenu des cours, pédagogie, méthodes...), le cadre organisationnel de cette formation (structures d'accueil, mode d'élaboration des programmes, etc.)

C.G.



Deux conférenciers. Deux points de vue. Denis Savard [à gauche], religiologue de l'UQAM et Jacques Doyon [au centre], théologien de l'Université de Sherbrooke.

Au colloque théologiens-religiologues

L'U. de M. fait bande à part

Un point sombre au récent colloque inter-universitaire des théologiens et religiologues québécois, par ailleurs réussi: la participation quasi inexistante des étudiants de la faculté de théologie de l'Université de Montréal. Seuls deux étudiants, non délégués par leurs pairs, assistaient à la rencontre qui se déroulait au pavillon Lafontaine.

Jean-Marie Berlinguette, étudiant en sciences religieuses de l'UQAM, et principal organisateur du colloque a déploré: «Par leur absence, les étudiants en théologie de l'U. de M. manifestent concrètement leur difficulté à participer à tout effort collectif pour mieux dire la réalité religieuse contemporaine du Québec. Leur attitude pose question à plusieurs d'entre nous et nous inquiète fortement sur le type de théologiens qu'ils sont déjà et qu'ils seront demain».

Toutes les autres universités francophones (Sherbrooke, Trois-Rivières, Rimouski, Laval, UQAM) avaient délégué un bon nombre d'étudiants qui, regroupés en ateliers, ont réfléchi sur le thème de l'identité et des fonctions des théologiens et des religiologues. En plénière, le consensus s'est fait autour d'une résolution soulignant la différence entre théologiens et religiologues: «Ils n'ont pas la même formation, ni les mêmes buts. Ils ne définissent pas de la même façon leur objet d'étude. Tous deux chercheurs et intervenants, ils ne partent pas des mêmes a priori qui, pour les théologiens, sont la foi chrétienne et le donné révélé, alors que pour les religiologues ils sont l'homme dans sa dimension spirituelle et, tout acte individuel et ou collectif qui manifeste le désir de plus-être et de recherche d'absolu».

On a voulu, par la même résolution, reconnaître le droit pour chacun à son travail spécifique, le droit à sa raison d'être particulière et au bien-fondé de son

[suite en page 2]

**La commission
d'enquête
sur les
Universités:
SPUQ va-t-il
présenter
un mémoire?**

Rencontre avec Virginia Satir

Une expérience à vivre

Une soixantaine d'étudiants du module de relations humaines et de communication participaient la semaine dernière à un séminaire avec Mme Virginia Satir mondialement connue pour ses recherches originales dans le domaine de la santé mentale.

Mme Satir a particulièrement fait sa marque dans l'étude de la pathologie humaine à travers l'analyse du processus interrelationnel. Pionnière dans ce champ d'étude, sa réputation n'a aujourd'hui plus de frontière. Itinérante, c'est la première fois qu'elle mettait les pieds à l'UQAM.

Elle était invitée dans le cadre du laboratoire de communica-



Quelques membres du conseil d'administration de la garderie. De gauche à droite: Johanne Watkins, Claire Chamberland, Andrée Pomerleau, Monique Croteau.

Ouverture aux poupons

La Garderie de l'UQAM — nom retenu mais non officiel — ouvrira ses portes à l'automne 78. Dans des locaux pouvant accueillir 20 poupons de 1 mois à 2 ans et 40 enfants de 2 à 5 ans. Du moins si le projet de garderie-pouponnière mis de l'avant par un

comité quadripartite AGEUQAM/SPUQ/SEUQAM/SCCUQ ne rencontre pas d'obstacle imprévu.

Dernièrement, suite à des rencontres du comité paritaire formé de trois représentants de l'Université, MM Jannard, Boulet et Buono et de trois membres de l'exécutif du conseil d'administration provisoire de la garderie, MMES Andrée Pomerleau, Claire Chamberland et Monique Croteau, le dossier a progressé. Par exemple, on s'est virtuellement entendu sur le choix des locaux, au pavillon des arts 4 (ancien cégep du Vieux Montréal, 200 ouest, rue Sherbrooke). Ces espaces répondraient et aux besoins et aux normes gouvernementales.

Par ailleurs, une demande en accréditation a été envoyée au ministère des Affaires sociales et on attend la réponse. Ce qui n'empêche pas les divers comités de la garderie — aménagements, budget, réglementations — de fonctionner. L'un de ces comités, celui des aménagements, vient de remettre à l'Administration de l'UQAM un rapport d'étape qui fait le point sur l'historique du projet en insistant sur les

besoins, sur les attentes du milieu, universitaire et communautaire environnant, pour l'implantation d'une garderie-pouponnière, pouvant offrir à l'enfant en période de croissance un environnement physique et social favorable à son développement.»

Au chapitre des besoins, on devrait bientôt rendre public l'ensemble des données d'une enquête menée auprès de la collectivité UQAM le semestre dernier. D'après les chiffres préliminaires, sur les 101 personnes ayant un ou plusieurs enfants et désirant une garderie-pouponnière au centre-ville, 23% sont étudiants, 44% employés de soutien, 30% professeurs, 2% chargés de cours, 1% cadres.

Le conseil d'administration provisoire de la garderie, composé de 15 membres répartis entre les différentes instances syndicales et les employés non syndiqués, s'est récemment donné un exécutif: Andrée Pomerleau (SPUQ), Claire Chamberland (SCCUQ), Monique Croteau (SEUQAM), Etienne Nelis (AGEUQAM), Marie-Josée Seers (employée non syndiquée). H.S.

D.N.

Commission des études

A son assemblée régulière du 14 février 1978, la Commission des études a :

- approuvé la diplomation de 504 étudiants au 1er cycle et de 29 au 2e;
- admis des étudiants aux 2e et 3e cycles pour la session d'hiver 78;
- nommé M. André Jacob directeur du module de travail social;
- nommé M. Pierre Maheu directeur du rassemblement des professeurs de travail social;
- désigné les membres d'un jury pour la nomination du doyen des études avancées et de la recherche;
- fixé du 1er mars au 15 avril la période de mises en candidatures et d'élections pour les vice-doyens directeurs de modules et de départements;
- accepté les modifications de programmes de 1er cycle suivants: les baccalauréats en géographie, science politique, psychologie, mathématiques, enseignement des mathématiques, géologie, géographie physique, éducation au préscolaire et en enseignement élémentaire, enseignement à l'enfance inadaptée, ainsi que les certificats en sciences de l'éducation et en français écrit;
- accepté les modifications de programmes de 2e cycle suivants: — maîtrise en sociologie, — maîtrise en économique.
- adopté le projet de certificat en éducation morale et recommandé son adoption au Conseil des études;
- apporté des précisions aux politiques d'admission aux programmes de 1er cycle pour

l'année universitaire 78-79;

- créé un comité ad hoc des utilisateurs de l'informatique dont le premier mandat est d'étudier les problèmes que rencontrent les professeurs et les chercheurs dans l'utilisation de l'informatique, et dont le 2e mandat est d'étudier et de suggérer à la Commission des études le mandat et la composition d'un comité permanent des utilisateurs de l'informatique;
- créé un comité pour suggérer des procédures de fonctionnement pour la Commission des études;
- fixé les étapes à suivre par suite du dépôt du rapport sur l'avenir du décanat de la gestion académique ainsi que du rapport du comité de coordination;
- reçu favorablement le rapport des activités du service de l'éducation permanente;
- chargé la sous-commission des études avancées et de la recherche d'étudier un avis à la vice-présidence à l'enseignement et à la recherche sur le projet de guide opérationnel du développement des programmes de 2e cycle, soumis à la consultation des universités par le Conseil des universités;
- changé l'appellation du baccalauréat en éducation culturelle en celle de baccalauréat en enseignement des langues et des lettres;
- reçu l'avis formulé par MM. Gilles Gagnon, Pierre Gladu, Laurent Jannard, Raymond Lamarche et Robert Rigal sur le Livre vert sur les loisirs et les sports.

La commission d'enquête sur les universités

SPUQ présentera-t-il son point de vue ?

Le SPUQ n'a pas encore décidé s'il présentera ou non un mémoire à la Commission d'enquête sur les universités. Il prendra position sur cette question le 23 février par le biais de son conseil syndical, à partir des projets énoncés dans un document qu'elle a fait parvenir aux intéressés. Si les délégués syndicaux se prononcent en faveur d'un tel mémoire, ils auront à en préciser le contenu avant le 1er mars, date limite fixée par le comité d'enquête.

M. Gilles Dostaler, président du SPUQ, rappelle les circonstances dans lesquelles celui-ci a été mis sur pied: le 19 janvier 1977, en pleine grève des professeurs de l'UQAM, sans qu'aucun syndicat n'ait formulé un avis sur la pertinence du mandat confié aux commissaires. Cette initiative avait suscité de vives réactions de la part des membres du SPUQ. «Or, comme par hasard, dit M. Dostaler, ce mandat prend fin en janvier 79, soit cinq mois avant les prochaines négociations à l'Université du Québec. Assistera-t-on à une réforme du système universitaire avant le déclenchement de ces négociations? Ce qui ressort du Livre vert sur l'enseignement au primaire et au secondaire est de mauvais augure.»

Que devient le SPUQ de l'après-grève? «Notre tâche la plus immédiate est de régler les problèmes courants qui découlent de l'application de la convention collective. Ce qui demande beaucoup de temps, beaucoup d'énergie.» Il précise qu'à ce jour, il n'y a pas eu de heurts majeurs à ce chapitre. «Certains départs ont coïncidé avec un changement d'attitude de l'administration de l'UQAM, qui se montre soucieuse de ne pas provoquer d'inutiles affrontements. Les tracasseries administratives, la réaffirmation continue des droits de gérance, ont cédé le pas à une attitude plus souple. On ne peut parler de parfaite harmonie, et il est trop tôt pour porter un jugement défi-

Au CIEE

La prochaine conférence Marc-Bloch du CIEE sera donnée par le professeur Gerhard A. Ritter, de l'Université de Munich: «The Second International: 1918-1920: attempts to recreate the socialist International and to influence the Peace treaties». Le 21 février à 20h30, campus de l'Université Concordia, 1450 ouest, de Maisonneuve, salle H-937.

Bref

Le Comité des dîners athlétiques a sans contredit la recette pour maigrir. Du moins pour ne pas engraisser. Le Comité passait à l'action il y a deux semaines à peine en organisant le club de badminton de l'audiovisuel, presque tout le service puisque 18 employés sur 23, dont 7 filles et 11 gars jouent régulièrement au badminton de midi à 13 h, trois fois par semaine en moyenne. Un tournoi débute ces jours-ci. Avec les semi-finales et les finales, il doit durer un mois. Le club de badminton de l'audiovisuel connaît une telle vogue que des commanditaires privés s'y intéressent, commente l'organisateur Gilles Lachance, employé du service. Qui se sent de taille à ramasser le volant contre les redoutables équipiers de l'audiovisuel?

nitif, mais chose certaine, l'atmosphère s'est considérablement assainie.»

Déjà, il faut penser aux prochaines négociations, le contrat actuel se terminant le 31 mai 79. Pour la première fois, cet échéance coïncide avec celle des conventions collectives de tout le secteur public et parapublic, et en particulier, celui de l'enseignement. Y aura-t-il front commun? Le détail des démarches réalisées à ce jour par le syndicat et l'énoncé des choix qui s'imposent déjà aux enseignants paraît dans le SPUQ-informateur de février. L'exécutif du syndicat a par ailleurs entrepris une tournée des assemblées départementales qui se poursuivra jusqu'au 15 mars. Il souhaite discuter des problèmes d'application de la convention actuelle, de ses qualités et de ses manques, des priorités à retenir lors des prochaines négociations.

Le SPUQ a en outre réalisé un bilan-analyse de la dernière grève, pris position sur le Rapport des sages, sur les grands débats actuels (Loi 45, fusion éventuelle CSN-CEQ), apporté un appui aux luttes syndicales en cours, prépa-

re une réaction à la publication, par le service de l'éducation permanente, du document intitulé «L'Université, pour qui?»

«Bref, si la vie syndicale est moins intense qu'en période de conflit, estime Gilles Dostaler, elle est néanmoins satisfaisante, et les affaires en marche, sans être particulièrement spectaculaires, n'en sont pas moins importantes.» Qu'il y ait eu moins de monde aux assemblées qui ont suivi la grève, c'est tout à fait normal, à son avis, «l'état d'urgence» ayant en quelque sorte pris fin. Toutefois, depuis septembre, les conseils syndicaux sont bien suivis, et attirent même un bon nombre de syndiqués qui ne sont pas délégués, lorsque des questions importantes sont inscrites à l'ordre du jour.

Il conclut: «Une grève laisse toujours des séquelles considérables. Les conditions de retour au travail ont été difficiles pour tous, et auraient pu engendrer beaucoup d'amertume. Toutes les conditions étaient réunies pour créer un ressac, une division syndicale. Au contraire, nous sommes sortis unis de cette expérience difficile.» C.G.

Qu'advient-il des mémoires déposés?

Au cours de ses trois années de maîtrise (à moins qu'il bénéficie d'une prolongation), chaque étudiant doit déposer au décanat des études avancées et de la recherche, cinq exemplaires de son mémoire.

Depuis la rentrée de septembre, une vingtaine de mémoires sont parvenus au décanat où ils doivent suivre leur cours. Selon Mme Yolande Boulerice, responsable du secrétariat des études avancées, le processus est long, complexe et pas toujours aussi efficace qu'on le voudrait.

Dès la réception du mémoire, le secrétariat demande au comité départemental de programme de procéder à la formation du jury, composé du directeur de recherche, d'un professeur du département ainsi que d'une personne de l'extérieur de l'Université ou du moins du département. Bien que la nomination des membres doive être approuvée par le doyen, celui-ci n'intervient que très rarement selon Mme Boulerice.

Le décanat expédie par la suite un formulaire d'évaluation à chacun des membres. Au retour des formulaires, c'est le comité de programme qui doit faire les synthèses des évaluations et en aviser l'étudiant. Ou l'on accepte le mémoire inconditionnellement, ou l'on exige des modifications mineures, ou l'on demande une refonte complète.

Après quoi, mille départements, mille pratiques. «Cela varie d'un département à l'autre. Certains font part aux étudiants des évaluations dans les moindres détails, d'autres s'en tiennent au strict minimum. Ce qui est sûr, poursuit Mme Boulerice, c'est que les étudiants ne rencontrent pas les membres du jury. Ce qui est fréquent, c'est que les étudiants doivent courir après leurs résultats et qu'ils ont bien souvent l'impression que tout leur travail finit en queue de poisson.»

Parfois, des «initiatives locales»: l'année dernière, par exem-

ple, en sciences de la terre, deux étudiants ont présenté publiquement leur mémoire. Même si la soutenance de thèse n'est pas de rigueur à l'UQAM au niveau de la maîtrise, une certaine forme de diffusion et de mise en valeur ne serait peut-être pas à négliger.

Après la correction finale des copies, le secrétariat des études avancées les achemine à la bibliothèque pour fins de reliure; conformément aux directives émises par l'UQ dans la brochure «Présentation et traitement ultérieur des thèses», chaque mémoire est relié dans un format 8 1/2 x 11, sur carton de couleur noir avec «lettrage doré sur le dos seulement». Procédé que Mme Boulerice n'hésite pas à qualifier d'inutilement long et coûteux.

Les cinq exemplaires reliés sont envoyés à l'étudiant, au directeur de recherche, au département, à la bibliothèque et au siège social. L'exemplaire de ce dernier sert au traitement du mémoire par la Bibliothèque Nationale du Canada qui l'enregistre dans ses archives sous la rubrique «Les thèses canadiennes» et la conserve sur micro-film.

D.N.

L'équipe de rédaction a l'entière responsabilité du contenu du journal, qui n'engage en rien la direction de l'Université du Québec à Montréal.

l'uqam

Volume IV, numéro 18
le 20 février 1978
Université du Québec à Montréal

publié par:
section information
Université du Québec à Montréal
1199 rue de Bleury, Montréal H3C 3P8
téléphone: 282-7040

rédaction: Claude Asselin, Claire Gauthier, Denise Neveu, Hélène Sabourin
photos: service de l'audiovisuel
Dépôt légal: premier semestre 1978
Bibliothèque nationale du Québec

L'U. de M. (suite de la page 1)

action.

Pour ouvrir le colloque, les étudiants avaient invité deux professeurs: l'un théologien, l'autre religologue.

M. Jacques Doyon, professeur à la faculté de théologie de l'Université de Sherbrooke, a voulu démontrer à la lumière de sa propre expérience comment la tâche du théologien est aujourd'hui devenue «impossible, risquée mais nécessaire».

Il a insisté sur le fait que le théologien doit prendre ses responsabilités tout en reconnaissant aussi la limite de sa compétence parce que, «qu'elles que soient ses conclusions, il doit aussi admettre que c'est d'abord au magistère pastoral qu'il appartient ultimement de guider le peuple de Dieu».

A ce propos, M. Doyon regrette que le magistère pastoral «devienne parfois envahissant, se prononce sur tout de façon péremptoire allant même jusqu'à se substituer aux consciences individuelles». M. Doyon se demande si ce magistère, «pour être conforme à Vatican II, en particulier dans le document sur «la dignité humaine», ne doit pas renoncer au discours «impératif», pour tenir plutôt un langage «indicatif», se contentant de rappeler des valeurs et des idéaux à poursuivre, de secouer des consciences endormies, laissant à chacun le soin de décider ce qui lui convient dans sa situation».

M. Denis Savard, professeur et directeur du module des sciences religieuses de l'UQAM, s'est appliqué à situer historiquement, puis à définir dans le contexte québécois, la religologie et le religologue.

«Je voudrais surtout vous parler des religologues qui, pour certains d'entre vous, sont peut-être aussi étrangers que des

extra-terrestres». D'où viennent-ils? Qui sont-ils? A quoi servent-ils?»

Il situe aux milieux des années 60 une prise de conscience collective: «Il s'est passé au Québec ce qui s'était passé il y a cent ans en Europe: la découverte d'autres religions. Et il semble bien, dans l'histoire de l'humanité, que la découverte de la religion de l'autre ait toujours constitué un choc spirituel et intellectuel qui force les hommes à repenser les questions religieuses.»

«A l'UQAM, dès 1969, l'on a créé le premier département de sciences religieuses du Québec francophone. Et, en même temps, le premier milieu d'étude de la religion qui échappait à l'influence directe de l'Eglise catholique et qui s'identifiait expressément à une tradition scientifique.» Pour définir cette tradition scientifique, sont apparues dans le vocabulaire québécois les mots religologie et religologues.

M. Savard a insisté sur le fait que le religologue «du point de vue où il se place» aperçoit l'ensemble des phénomènes religieux. «Une chose le frappe: le caractère relatif des symboles religieux.» Ce qui l'amène nécessairement à être sensible à la coexistence des diverses traditions religieuses, au pluralisme spirituel...

Quant à savoir «à quoi le religologue peut bien servir?». D'abord, à la recherche (l'histoire des religions reste à faire au Québec). A la formation des maîtres (éducateurs en milieu scolaire mais aussi auprès de groupes communautaires divers). Pour la religologie comme pour le religologue, la voie n'est pas définitivement tracée, tout est en devenir. Donc, tout est possible.

Hélène Sabourin

Devenir parent unique, est-ce un pas vers la pauvreté?

On se marie plus qu'auparavant, et plus jeune. Pourtant, divers indices témoignent d'une transformation de l'ordre familial: réduction de la fécondité, déplacement dans le temps de la première maternité, participation accrue des femmes à la population active, modification des rôles conjugaux, augmentation des divorces, des séparations, des naissances dites «illégitimes», changement dans la composition et la taille de la famille... L'accroissement rapide du nombre de familles monoparentales, leur prise en charge par des femmes dans 70 pour cent des cas, le fait qu'une grande proportion de ces familles soient pauvres et bénéficiaires de l'aide sociale, n'y change rien: on se marie, on se remarie...

Cette réalité coûte cher au ministère des Affaires sociales. Rien d'étonnant à ce qu'il octroie une subvention de \$30 000 pour cerner certains aspects du phénomène. M. Pierre Lefebvre, professeur au département des sciences économiques, a la responsabilité de ce projet dont la première étape doit s'échelonner sur deux ans. Il vient de terminer une partie du travail, ponctuée par la publication d'un rapport préliminaire axé sur la composition et la croissance statistique de ces familles, leur statut économique.

Cette étude se fait en collaboration avec deux assistants du LABREV (Laboratoire de recherche sur la répartition et la sécurité du revenu): Marie-Josée Lussier et Jean-François Guilloteau. Elle s'intitule: «Les aspects économiques de la famille monoparentale au Québec.»

Un seuil de pauvreté

L'état des revenus des familles monoparentales est sans doute l'élément le plus spectaculaire des conclusions de cette enquête: 52 pour cent de ces familles dont le chef est une femme et 32 pour cent dont le chef est un homme, ont un revenu inférieur au seuil de pauvreté, tel que défini par Statistique Canada. A noter que «seulement» 21 pour cent des familles époux-épouses sont dans cette situation, et que les familles monoparentales représentaient, en 1970, 20 pour cent du total des familles pauvres.

Autre indice significatif, le niveau de scolarité. Dans l'ensemble, les familles monoparentales sont peu scolarisées: 61 pour cent de la population concernée a fréquenté les institutions d'enseignement pendant moins de 8 ans, et seulement 5 pour cent est allée à l'Université. Par conséquent, la majorité de ces chefs de familles n'ont ni métier, ni qualification. Le taux de participation au marché du travail est éloquent: seulement 37 pour cent des chefs de familles à parent unique féminin occupaient un emploi en 1970. Chez les hommes, cette proportion était de 74 pour cent.

La «monoparenté» et l'aide sociale

Compte-tenu de ce qui précède on peut s'attendre à retrouver une bonne partie de ces familles parmi les bénéficiaires de l'aide sociale. Effectivement, sur l'ensemble des familles à parent unique au Québec, on estime qu'environ 29 pour cent bénéficiaient de l'aide sociale en 1975. Et à l'intérieur de cette population, 91 pour cent avait à leur tête une femme...

Ajoutons que parmi les bénéficiaires des programmes d'aide sociale, la proportion

de familles monoparentales va croissant: 51 pour cent en 1973, 54 pour cent en 1975, 60 pour cent en 1976. Comment expliquer ce phénomène? Dans quelle mesure les programmes de bien-être sont-ils à l'origine de l'augmentation de ce type de familles? Les auteurs de cette étude se proposent de répondre à ces questions dans une étape ultérieure de leur démarche.

Pourquoi se marie-t-on?

Face à l'instabilité croissante du mariage traditionnel, face aux conséquences socio-économiques de sa dissolution, pourquoi se marier? Trois ordres de facteurs expliquent le maintien de cette union: économiques, socio-culturels, psychologiques. Pierre Lefebvre: «Les liens du mariage sont au cœur de l'institution familiale; ils créent une structure élémentaire assurant la reproduction biologique. Chargés de nourrir et d'éduquer leurs enfants, les conjoints ont besoin de ressources économiques: l'union d'un homme et d'une femme devient une association disposant de moyens économiques, basée sur une répartition des rôles individuels. C'est aussi une

affaire d'amour, où interviennent des motifs psychologiques.»

Autrefois, la mort constituait le principal facteur de dissolution du mariage. Rien de tel aujourd'hui: les taux de séparations, de divorces, d'abandons, sont à la hausse. Celui des naissances «illégitimes» également. Or, davantage de femmes célibataires gardent leurs enfants plutôt que de les donner à adopter, préférant constituer un ménage monoparental. La société tolère mieux ce phénomène, comme elle reconnaît davantage le droit à la séparation, au divorce. Enfin, les fondements économiques du mariage ont évolué; les femmes ont accès en plus grand nombre au marché du travail, et les politiques d'aide sociale leur accordent un minimum de revenus.

Un statut temporaire

«La hausse du taux de mariage au cours de la dernière décennie et la baisse de l'âge au mariage nous permet d'affirmer que dans l'ensemble, hommes et femmes entretiennent une attitude favorable à l'égard de la nuptialité.» M. Lefebvre constate cependant qu'une proportion croissante de dissolutions maritales sont dues aux divorces.

En 1941, le Québec connaissait un des taux de divorce le plus bas au monde (0.08). Entre 1968 et 1972, ce taux a plus que quadruplé pour atteindre 4.9. Pendant cette même période, il doublait au Canada en s'élevant à 6.5. Nul doute que la nouvelle législation sur le divorce, adoptée en 1968, y soit pour quelque chose.

Quant au remariage des veufs(ves) et des divorcés(ées), il semble être davantage l'apanage des hommes que des femmes: il était en 1972, au Canada comme au Québec, trois fois plus élevé chez les premiers que les seconds. Cet écart s'est accentué à partir de 1969, alors que ce taux augmentait de 29 pour cent chez les hommes et de 18 pour cent seulement chez les femmes.

Quoi qu'il en soit, on n'est pas toujours à la tête d'une famille monoparentale pour le demeurer: on se marie, on se remarie, on meurt, nos enfants deviennent adultes et on cesse alors d'être «chef». Statut temporaire, donc, marqué de flux et de reflux. Et si les deux principaux facteurs expliquant la croissance des familles monoparentales entre 1961 et 1973 sont le divorce et les naissances «illégitimes», la principale composante des flux à l'extérieur de ce statut au Québec est demeuré le remariage.

Parents uniques à la hausse

Il n'en demeure pas moins que le nombre de familles monoparentales n'en finit pas de grimper, au «profit» des femmes. En 1961, 91 pour cent des familles au Québec étaient biparentales, 7 pour cent à parent unique féminin, 2.2 pour cent à parent unique masculin. Or, en 1971, ces proportions sont respectivement de 90 pour cent, 8 pour cent et 2.2 pour cent. Précisons que le nombre de chefs de familles monoparentales féminins est plus élevé au Québec qu'au Canada, comme l'indique le graphique.

Ces femmes sont surtout âgées de 45 à 54 ans (24 pour cent) et de 35 à 44 ans (20 pour cent). Peu scolarisées, ayant une expérience de travail limitée ou nulle, rien d'étonnant à ce qu'elles aillent allonger la liste des bénéficiaires de l'aide sociale.

Des choix à faire

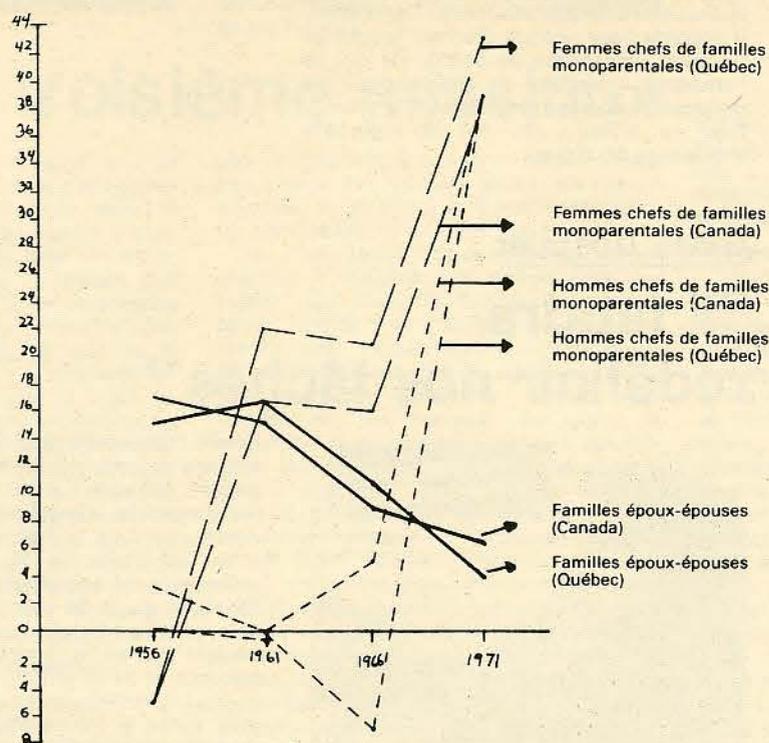
Le problème est complexe. Dans la mesure où la structure conjugale d'une famille se modifie, explique Pierre Lefebvre, celle-ci devra réviser les décisions qui affectent ses activités, l'utilisation de son temps. L'équipe qu'il dirige a déjà amorcé la seconde partie de cette recherche qui consiste à étudier le comportement de ces familles face au marché du travail, aux programmes d'aide sociale, aux activités familiales ou domestiques.

«La participation à l'économie de marché n'est pas la seule façon de se constituer un revenu et d'acquiescer des biens et des services. Il existe des programmes publics de sécurité du revenu et de transferts de biens et de services. L'univers des décisions s'élargit encore si l'on considère que les bénéfices de certains programmes (assurance-chômage, rentes publiques, services de garderie) s'obtiennent après ou avec attachement au marché du travail.» Cela implique, forcément, une approche critique de ces programmes.

Les besoins dans ce domaine sont d'autant plus réels que des démographes, des statisticiens, prévoient d'ores et déjà, pour les années à venir, une augmentation du taux de familles monoparentales. Or, dans bien des cas, une séparation, un divorce, une mort subite signifient que ceux qui les subissent franchissent un seuil de pauvreté...

Claire Gauthier

Taux de croissance des familles époux-épouses et des familles monoparentales selon le sexe du chef, Canada et Québec, 1951-1971.



Légende:

- familles époux-épouses
- familles monoparentales dont le chef est une femme
- familles monoparentales dont le chef est un homme

Source:

- Recensement du Canada, 1951, Logements et familles, vol. III, tableau 136.
- Recensement du Canada, 1956, Population, Familles selon les caractéristiques du chef, bulletin 1-19, tableau 56.
- Recensement du Canada, 1961, Ménages et familles, Familles selon l'état matrimonial et l'âge du chef, cat. 93-516, bulletin 2.1-7, tableau 73.
- Recensement du Canada, 1966, Ménages et familles, Caractéristiques des familles suivant l'état matrimonial, l'âge et le sexe du chef, tableau 79.
- Recensement du Canada, 1971, Familles, Caractéristiques des familles selon l'état matrimonial, l'âge et le sexe du chef, cat. 93-718, vol II, part 2, bulletin 2.2-6, tableau 51.

Le document du SEP: "L'Université, pour qui?"

Premières réactions: oui, mais...

recherche
et rédaction:

Claire Gauthier

Jean Brunet

"Adapter les fonctions actuelles"

«Un excellent document. Le meilleur produit à ce jour sur cette question.» M. Jean Brunet ajoute: «C'est incontestablement un pas en avant à cause de l'éclairage nouveau que cette analyse apporte aux deux fonctions fondamentales de l'Université: l'enseignement et la recherche. Pour une fois, on ne préconise pas l'institution abstraite d'une troisième mission universitaire qui aurait pour effet de créer une situation artificielle. On propose de passer par les voies actuelles et de les adapter.» A preuve, insiste-t-il, il n'y a pas un seul exemple cité dans ce texte qui ne fasse pas appel à la pédagogie didactique ou à la recherche.

Il déclare que la politique institutionnelle de recherche, telle que définie, est apte à permettre la réalisation des objectifs préconisés à ce chapitre par l'équipe du SEP. «A l'UQAM, nous ne favorisons pas la recherche fondamentale au détriment de la recherche appliquée: les deux catégories de projets ont d'égales chances d'être acceptées. La promotion de la connaissance appliquée est une de nos missions à l'égard du milieu. Et notre premier critère de sélection en est un de qualité.» Il précise toutefois que les projets de recherche fondamentale proposés au FIR sont beaucoup plus nombreux que ceux de recherche appliquée.

L'institution pourrait-elle avoir recours à des mesures incitatives pour remédier à cette situation? «En tant que coordonnateur de la fonction recherche dans l'Université, mon rôle n'est pas de dire aux professeurs quoi faire; il faut respecter l'autonomie du corps professoral. Nous devons les sensibiliser à ces problèmes, à leur environnement, par des débats, des discussions. Pas en leur tordant le bras.»

Il estime d'ailleurs que la réalisation de la mission de service à la collectivité implique davantage une réorientation des mentalités qu'une redistribution des tâches et des ressources. En ce sens, il perçoit ce document comme un appel à la grandeur d'âme des hommes, une invitation à sortir de leur individualisme; le professeur, outre sa tâche d'enseignement, pourrait se préoccuper davantage des besoins du milieu et orienter en conséquence ses travaux de recherche, sa tâche de service à la collectivité reconnue dans la convention collective.

Une critique. M. Brunet trouve incomplète la définition de service collectif contenue dans «L'Université, pour qui?» D'autres groupes sont défavorisés dans cette société dit-il; notamment, les petites et moyennes entreprises. Celles-ci sont

«Nous avons simplement voulu ouvrir des pistes, ouvrir le champ d'une parole ou d'un discours qui prend l'Université et ses pratiques pour objet.» Ce qui fut fait, début novembre, par la diffusion au sein de la collectivité universitaire, du document intitulé «L'Université, pour qui?». Pour la première fois, le Service de l'éducation permanente (SEP), par la voie de M. Michel Pichette, coordonnateur et auteur de cet essai théorique, soumettait aux intéressés une définition claire de la mission de service à la collectivité.

«Il y a une masse d'hommes et de femmes pour qui l'accès aux «savoirs nécessaires» est empêché par la reproduction et la perpétuation de pratiques universitaires, scientifiques

et intellectuelles, qui continuent de l'ignorer. Et pour cela, l'Université et les universitaires doivent prendre des décisions et entreprendre des actions. La mise en place par l'Université des supports rendant possible l'exercice réel d'une fonction de service à toute la collectivité par les moyens spécifiques de la promotion collective et de la promotion culturelle, constitue pour nous, après expérience, la piste à suivre.» Cet extrait du document résume bien l'optique dans laquelle M. Pichette a effectué ce travail.

C'est un nouveau débat qui s'amorce; une série d'entrevues réalisées par le journal l'Uqam permet en effet de constater qu'il existe, chez les personnes rencontrées, un

consensus sur ce point; sur les objectifs définis dans le texte également, visant à mettre les ressources de l'Université à la disposition de l'ensemble de la société, plus particulièrement des couches ouvrières et populaires. MM. Jean Brunet, vice-recteur à l'administration et aux finances et ex-doyen des études avancées et de la recherche, Michel Leclerc, doyen des études du premier cycle Gilles Dostaler, président du SPUQ, nous livrent leurs premières impressions, et MM. Pierre Gladu, directeur du SEP, Michel Pichette et Michel Lizée, coordonnateurs, discutent des problèmes soulevés.

souvent aux prises avec des problèmes sérieux: dans l'industrie du textile, de transformation alimentaire, de production du cidre, du fromage, etc. «Leur situation est parfois précaire, d'autant plus qu'elles ne peuvent se permettre d'embaucher des administrateurs professionnels, des chercheurs. Il y aurait lieu d'explorer davantage ce domaine des services collectifs.»

Dernier commentaire qui met en cause, cette fois, la politique du ministère de l'Éducation. Depuis quelques années, celui-ci finance une fraction seulement de la nouvelle clientèle étudiante. Cependant, il accorde pour chaque étudiant inscrit au doctorat, une prime de \$1000. Ce qui ne l'empêche nullement de déclarer que les universités doivent contribuer à la promotion du milieu. «Où est la logique?» s'interroge M. Brunet.

Gilles Dostaler

"Il faudra redéfinir nos tâches"



Les problèmes soulevés dans l'étude du SEP sur la mission de service à la collectivité sont pertinents, bien posés. L'appel «économiste et fonctionnel» a effectivement conditionné le développement des universités depuis 1960. Un exemple récent est la réforme Després; par une réorganisation de l'enseignement et de la recherche, on a tenté, à court terme, de



rendre l'Université plus maléable face aux intérêts de ceux qui contrôlent le développement économique. Contre cette réalité, les syndicats d'enseignants ont lutté et continueront de se battre.

Tel est l'avis de M. Gilles Dostaler, professeur de sociologie et président du SPUQ. Il s'agit de commentaires personnels, précise-t-il, les membres du syndicat n'ayant pas eu le temps d'approfondir la question et de se prononcer sur ce dossier baptisé «L'Université, pour qui?». «D'autant plus qu'on y trouve toute une série de problèmes auxquels une majorité de professeurs ne sont pas encore sensibilisés. Un débat nouveau doit s'amorcer, plus large que celui déjà suscité par le protocole d'entente UQAM-CSN-FTQ.»

En se dotant de critères d'admission plus souples qui tiennent compte de certaines expériences de travail, l'UQAM a fait un progrès considérable... dans la voie de la promotion individuelle. «La promotion collective, c'est tout autre chose, d'ajouter M. Dostaler. Elle implique une réorganisation et une réorientation de l'Université en fonction d'une troisième mission, axée cette fois sur les besoins des couches ouvrières et populaires. Il sera nécessaire de reconsidérer les deux premières missions de l'institution: l'en-

seignement et la recherche; sans compter l'indispensable redéfinition de la tâche des professeurs.»

Or d'après lui, cela n'est pas chose faite. «Au début des négociations de la présente convention collective, l'administration voulait faire sauter l'article 10.06 qui définit le service à la collectivité. Finalement, une clause prévoyant la «participation aux activités extérieures à l'Université du Québec, mais reliée à la fonction du salarié à l'Université» fut adoptée. C'est une sacrée restriction.»

La solution? Il faudrait que les activités d'enseignement et de recherche menées par les professeurs à l'extérieur de l'institution, dans les couches ouvrières et populaires, les syndicats, soient reconnues comme faisant partie de leur tâche normale, et comptabilisées comme telles. «C'est d'ailleurs ce que nous avons revendiqué — en vain — lors des deux dernières négociations.» Il précise que les «services» rendus par l'Université à ces groupes n'empêcheront nullement les enseignants de continuer d'y oeuvrer sur une base militante.

«Le débat ne doit pas se limiter à l'UQAM. Il concerne l'ensemble des universités, et au premier chef, le ministère de l'Éducation qui distribue les ressources. A la FNEQ, un groupe de travail a été constitué sur cette question.» Et il conclut: «La réalisation des objectifs contenus dans ce document implique des fonds que l'institution n'a pas actuellement. Il en sera ainsi tant que le ministère ne financera pas les activités non créditées. Or, depuis quelques années, le MEQ s'oriente au contraire vers une diminution des crédits aux universités, cédant aux pressions des Chambres de commerce et du Conseil du patronat du Québec. La partie n'est pas gagnée.»

En 1972-73, rappelle M. Michel Leclerc, le Conseil des universités a reconnu une troisième fonction aux universités: le service à la collectivité. Aucune définition précise n'accompagnait toutefois cette reconnaissance de principe, qui ne fut suivie d'aucun financement. Le grand mérite du document intitulé «L'Université, pour qui?» est, à son avis, d'élucider théoriquement ce qu'on entend par là; en circulant dans l'institution, il devrait contribuer à clarifier les idées sur cette notion, à la rendre plus crédible auprès des universitaires.

D'autant plus que chez certains, la distinction entre éducation des adultes, éducation permanente et service à la collectivité est loin d'être évidente. Il s'agit pourtant des trois étapes d'un même processus: «Comme cette évolution s'est faite rapidement, il aurait été souhaitable qu'elle soit décrite dans l'étude du SEP. L'éducation des adultes, tel que dispensée par l'institution depuis 70, s'est enrichie en 72 d'une philosophie plus générale d'éducation permanente, axée sur le principe de l'éducation continue pendant toute la vie. Et celle-ci s'intègre maintenant à une vision plus globale du rôle des universités, la mission de service à la collectivité.»

A ce chapitre, nous en sommes au stade de la prise de conscience, de la discus-

Michel Leclerc

«Multiplier les projets-pilotes»



sion, des projets-pilotes. Le ministère de l'Éducation a accepté dernièrement le principe d'un financement ad hoc de tels projets. Des demandes en ce sens ont été expédiées par le SEP, et les intéressés

attendent la réponse. «La multiplication de ces expériences permettra, dans un premier temps, de mieux comprendre et d'évaluer les implications sur le plan de l'enseignement, de la recherche, des méthodes pédagogiques, etc. Dans quelques années, à la lumière de cette évolution, les parties impliquées pourront étudier comment modifier adéquatement les charges de professeurs, le financement de ces activités, etc.» Et il ajoute: «Il serait maladroit de vouloir brûler les étapes: l'UQAM ne doit pas, à tout coup, faire seule les frais de l'innovation.»

Il estime néanmoins que pour faire un pas dans le sens de la promotion collective et culturelle, l'institution peut déjà envisager d'apporter des modifications mineures à certaines règles. Par exemple, à l'intérieur de la fonction recherche, «il serait nécessaire que les gens du Fonds institutionnel soient sensibilisés à cette question, valorisent les projets de recherche appliquée axés sur les besoins et les demandes du milieu.» On lit à ce sujet, en page 203 du document: «Elle (l'Université) devra se demander si l'on doit continuer de valoriser la publication dans des revues scientifiques spécialisées comme critère exclusif d'évaluation de la fonction recherche et de promotion de personnel enseignant.»

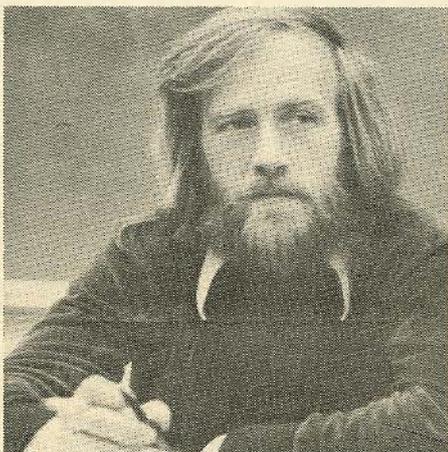
Il n'est pas question, nuance M. Leclerc, de se substituer ou de dédoubler l'ensemble des services à la collectivité que peuvent offrir le réseau des cégeps et des commissions scolaires. «L'Université a d'autres spécialités, l'enseignement et la recherche qui s'y font se situent à un niveau différent, les enseignants ont d'autres compétences.»

Une dernière remarque a trait au débat qui va s'amorcer. Il serait opportun, d'après Michel Leclerc, que l'équipe du SEP chargée d'animer les discussions, étaye leur définition des couches ouvrières et populaires d'exemples tirés des nombreux ouvrages scientifiques consacrés à ces questions, en sociologie, en psychologie sociale, en sciences de l'éducation...

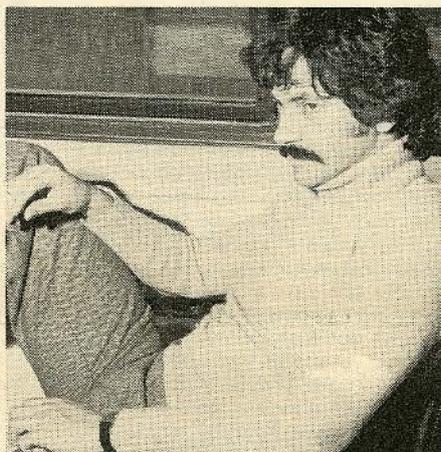
Le Service de l'éducation permanente:



Michel Lizée



Pierre Gladu



Michel Pichette

«S'engager dans une troisième mission»

Doit-on, oui ou non, parler d'une troisième mission de l'Université consacrée au service à la collectivité? En quoi diffère-t-elle des deux fonctions traditionnelles de l'institution, l'enseignement et la recherche? M. Michel Pichette, auteur de l'étude du SEP consacrée à cette question, déclare qu'effectivement, pour des raisons d'ordre stratégique, il y a lieu de parler d'une troisième mission. Il explique: «Il est clair que l'Université ne répond pas aux besoins éducatifs des couches ouvrières et populaires comme elle le devrait. Et l'accessibilité d'un plus grand nombre de personnes dans ses locaux ne règle en rien ce problème: la formation qu'elle dispense est calquée sur des habitudes, des pratiques axées sur les priorités de certains milieux privilégiés: gouvernementaux, économiques, professionnels, etc.»

Pour que l'Université tienne compte de la dynamique et des besoins particuliers des groupes défavorisés et se dote des moyens pour y répondre, il faut créer cette fonction nouvelle, synonyme d'un engagement de l'institution dans cette voie. «Ce qui ne veut pas dire, précise-t-il, qu'il faut instituer trois champs d'activités distincts et séparés.»

M. Pierre Gladu, directeur du SEP, conçoit cette mission en termes d'objectifs à poursuivre: «Comme les incitations actuelles du système universitaire ne vont pas en ce sens (diplôme, crédits de toutes sortes, tradition), il est nécessaire d'identifier cette fonction nouvelle pour y donner une force.»

M. Michel Lizée, coordonnateur affecté au Protocole d'entente UQAM-CSN-FTQ sur la formation syndicale, ajoute: «La question n'est pas de savoir si cette

troisième mission est d'égale ou de moindre importance que celles d'enseignement et de recherche. Comme celles-ci sont incomplètes, cela nous oblige, transitoirement, à en instituer une nouvelle, dont la réalisation exige forcément des ressources.» Sa spécificité se caractérise tant par ses objectifs, sa clientèle-cible que ses pratiques. «Elle ne vise ni la diplomation individuelle, ni l'accumulation du savoir scientifique, mais la mise en disponibilité des ressources universitaires dans une perspective de promotion collective. Elle s'adresse non pas aux entreprises, milieux gouvernementaux ou économiques, couches sociales déjà desservies par l'institution, mais aux autres groupes qui en sont totalement absents. Enfin, elle implique la jonction des ressources universitaires et celles du milieu, donc des démarches et des méthodes inédites.»

L'indispensable remise en question

Plusieurs s'interrogent sur le message contenu dans cette définition de la mission de service à la collectivité. S'adresse-t-il en priorité aux enseignants? À l'institution? Michel Pichette: «Aux deux. Il est nécessaire que le professeur réfléchisse sur sa façon de travailler: elle sert à quoi? à qui? En réalité, son travail profite toujours aux mêmes catégories de gens; cette prise de conscience permettra d'inventer des solutions aux problèmes sociaux identifiés. Or, cela ne se fera pas instantanément; spontanément, l'enseignant ne changera pas sa manière de travailler pour se mettre à l'écoute du milieu: il faut d'abord susciter son intérêt, l'encourager dans cette remise en question.»

C'est là qu'intervient le rôle de l'Université. La politique institutionnelle n'empêche

pas l'innovation, à son avis, mais n'incite pas à sortir des sentiers battus. «A l'heure actuelle, le service à la collectivité relève du volontariat, et ce n'est pas normal.»

«Si l'orientation «appliquée» de la recherche à l'UQAM est intéressante par rapport aux objectifs que nous poursuivons, renchérit M. Gladu, elle demeure insuffisante. Présentement, l'incitation à la recherche est basée d'abord sur la promotion du chercheur, ensuite sur l'utilité de ses travaux. De plus, la recherche appliquée qui dessert les milieux institutionnels, les entreprises, n'a rien à voir avec celle définie dans la mission de service à la collectivité. Une recherche réalisée pour un groupe populaire est aussi valable qu'une commande d'une institution gouvernementale, et devrait être reconnue comme telle.»

Cela implique donc des choix institutionnels, une révision de la politique d'évaluation de l'enseignement et de la recherche. «Lorsqu'un ministère commande une étude sur la sécurité du revenu, il sait exactement ce qu'il veut. Un comité de citoyen a plus de mal à formuler un projet, ses membres n'ayant pas été formés à la même école. Une mécanique est à inventer, capable d'identifier les problèmes, de cerner les besoins, d'élaborer un projet de recherche. Cela exige du personnel, des fonds...»

M. Lizée estime que les universitaires ajustent facilement leurs méthodes et leur langage lorsqu'ils sont mis en situation pour le faire. La preuve est fournie par les enseignants qui ont collaboré au Protocole UQAM-CSN-FTQ. «Tous, sans exception, ont su s'adapter, dès qu'ils ont compris ce que l'on attendait d'eux.» Et il ajoute: «Lorsque l'Université décide de favoriser le perfectionnement des professionnels, elle

fait les démarches pertinentes, affecte des ressources, élabore un projet. Elle n'attend pas que l'initiative émane «de la base.» Pourquoi ne ferait-elle pas de même dans le cas qui nous préoccupe?»

Les problèmes à résoudre

Restent les problèmes de fond, étroitement reliés entre eux: l'absence de financement, par le MEQ, des activités d'enseignement non créditées; la redéfinition de la tâche des enseignants; l'absence d'une structure de jonction entre le milieu et l'université, principal obstacle, notamment, au développement du Protocole d'entente. D'après Michel Lizée, si l'Université décide de reconnaître et de développer cette fonction de service à la collectivité, elle se doit de la financer; elle doit également accepter de redéfinir la tâche globale du corps enseignant. «Les modalités précises relèvent du domaine des négociations.» Enfin, elle doit se doter d'un minimum de structures capables d'assurer adéquatement «le passage des besoins à la demande.» Celle-ci doit être assez près des milieux ouvriers et populaires pour recevoir les requêtes, contribuer à cerner les problèmes, et assez près de l'Université pour y «enrôler» les professeurs capables d'y répondre. «C'est un besoin urgent», assure-t-il.

Deux possibilités s'offrent à l'institution, estime Pierre Gladu. «Elle peut d'ores et déjà procéder à une redistribution interne de ses ressources; et parallèlement, elle doit pratiquer une politique de harcèlement auprès du ministère pour qu'il modifie sa politique de financement à ce chapitre.» Il conclut: «Notre postulat fondamental est le suivant: ces transformations ne deviendront possibles que si les gens sont convaincus d'avoir un rôle à jouer dans ce domaine; en d'autres termes, ils doivent y croire...»

L'éducation sexuelle en milieu scolaire

L'idée fait son chemin mais la question reste chaude



Jean-Marc Samson, professeur au département de sexologie de l'UQAM, s'intéresse depuis de longues années à l'éducation sexuelle en milieu scolaire. Tant pour son enseignement que pour ses recherches, il est considéré comme l'un des ténors en la matière. Il a publié plusieurs études sur le sujet; à maintes reprises, les instances éducatives et gouvernementales l'ont consulté.

«Quand il s'agit de dire oui à l'éducation sexuelle, on met les gants blancs... il faut éviter de perdre des électeurs.

«La question est chaude et qu'on le veuille ou non, dès que l'on parle de sexe, la population en général réagit violemment. Le Québec, en cela, n'est pas différent des autres. Qu'on se tourne vers l'Italie: la controverse autour de l'avortement a fait sauter le gouvernement ou presque!»

C'est la réalité politique. Mais elle seule ne fait pas comprendre la situation floue qui prévaut actuellement à l'école primaire et secondaire. L'idée d'éducation sexuelle en milieu scolaire a tout de même fait son chemin. Mais comment et dans quel contexte?

Retournons 25 ans en arrière.

«C'est un cliché d'affirmer que la tradition catholique a entretenu une suspicion radicale face à tout ce qui touchait le sexuel, rappelle M. Samson. Dès l'enfance, il fallait aguerrir l'humain contre ses bas instincts. On se devait donc de parler des «choses du sexe» même aux enfants «pour leur faire éviter que le poids, hélas! de l'argile humaine, dont nous sommes tous pétris, ne les fasse lourdement tomber par terre» comme l'écrivait P. Elisée dans «Prenez garde à l'amour» en 1946.

L'année précédente, en 1945, une vaste campagne de pureté était mise sur pied au Québec. «Elle touchait autant l'école que la taverne». La fin de cette «époque chevaleresque des Croisades de Pureté» coïncide avec les années 60.

Pourtant, souligne M. Samson, le Rapport Parent mentionne à peine l'éducation sexuelle. «Mais il reste que l'école accepte de s'interroger sur le sujet. Elle tente des essais, malgré des directives officielles. En date du 30 juillet 1973, une lettre remémore aux commissions scolaires que «seules quelques écoles ont reçu l'autorisation explicite d'expérimenter dans le domaine du développement sexuel.»

Une politique du laisser-aller

Et qu'est-ce que l'on fait depuis quelques années?

«On laisse aller les choses. On laisse aller les expériences, sans les favoriser, ni les tuer dans l'oeuf. Et on ne paie pas pour... On en remet la responsabilité aux gens à la base. Si quelque chose ne va pas, on s'en lave les mains au ministère de l'Éducation, en disant: «Il n'y a pas de programmes là-dessus...»

«C'est une technique qui ménage la chèvre et le chou.»

Plus récemment, le ministère des Affaires sociales, soucieux d'aborder certains problèmes tels la contraception et les maladies vénériennes, est «entré» à l'école par le biais des services de santé. Avec des

diaporamas. Tout a explosé! Dans le milieu scolaire, chez les parents, dans la population. On était forcément pour ou contre. «Pour ma part, ce que je reproche à ce ministère, c'est d'avoir ouvert une porte à l'éducation sexuelle et de l'avoir refermée aussitôt. En laissant les étudiants seuls.»

«Au ministère de l'Éducation on soigne un peu plus son image. Pour ne pas perdre le contrôle. On affirme que «de l'éducation sexuelle, au primaire et au secondaire, il y en a». Mais elle est bien habillée, bien maquillée. En fait, on l'a noyée dans des programmes de morale, de formation personnelle et sociale.»

Et, selon M. Samson, le tout nouveau Livre Vert sur l'enseignement primaire et secondaire, pêche encore à ce niveau-là.

«Dans les activités de type humaniste que le Livre Vert propose, il y a place pour l'éducation sexuelle mais on veut lui faire jouer un rôle trop général pour ce qu'elle a de spécifique. Et cela tient à la confusion entre éducation sexuelle et éducation affective. On demande à l'éducateur qui s'occupe de s'occupe d'éducation sexuelle qu'il fasse toute l'éducation affective de quelqu'un. C'est impossible.

«Que l'éducation sexuelle se situe dans un ensemble, j'en suis. Il faut situer la sexualité quelque part, dans la philosophie de la vie, dans une orientation globale. Mais il faut aussi en définir le champ. Qu'est-ce qui est sexuel et qu'est-ce qui ne l'est pas? Puisqu'on nous donne si peu de temps pour aborder la sexualité, alors qu'on aille à l'essentiel. L'essentiel, c'est d'aider l'étudiant à prendre en charge «sa» sexualité tout en lui donnant un sens.

«On peut se demander si l'avortement ne relève pas davantage du philosophique ou du politique, et les maladies vénériennes de la santé ou de la biologie, plutôt que de la sexualité.»

L'éducation sexuelle: un droit

Le Comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation, dans un document qu'il avait publié en 1976, sur «L'éducation sexuelle dans les milieux scolaires catholiques du Québec» reconnaissait la nécessité, pour l'enseignant qui dispense l'éducation sexuelle, d'une formation adéquate: «...la compétence s'accompagne d'une attention aux jeunes et d'un savoir sexologique bien assis». Ce document, comme le Livre Vert, a ses faiblesses, mais il n'en demeure pas moins, affirme M. Samson, le plus avancé au plan des principes en milieu occidental. Par exemple, il reconnaît le rôle spécifique de l'école en matière d'éducation sexuelle: «Elle (l'école) n'est pas seulement chargée de suppléer à des carences ou à une absence d'éducation sexuelle dans le milieu familial». Le document reconnaît surtout, et pour la première fois, que l'éducation sexuelle est un droit. «Il n'a pas osé dire que la sexualité est une richesse à

développer, mais c'est en filigrane», ajoute M. Samson.

La sexualité comme richesse à développer, qu'est-ce à dire?

«Moi, je soutiens que l'éducation sexuelle doit aider l'enfant ou l'adolescent, dans une vision étape par étape de développement, à être capable lui-même de définir des valeurs sexuelles et d'être habile à poser des gestes sexuels. L'aider, tout en lui fournissant comme matériel d'analyse les valeurs véhiculées par les milieux soit historiques, soit actuels.

«En d'autres mots, aider l'étudiant à trouver des valeurs qui lui soient personnelles, lui permettre de dire; «je pense que...». C'est la partie que j'appelle LOGOS.

«Je qualifierais l'autre aspect: «aspect pratique de la sexualité». C'est la partie EROS.

«Mais, poursuit M. Samson, quand un enseignant veut amener un élève à dire: «je pense que...», on imagine toujours qu'il est révolutionnaire et veut conduire le jeune à s'opposer au système social. Pas du tout. C'est simplement qu'il veut en faire un homme libre. Dans les limites bien sûr d'un monde réel et concret. «Je suis libre mais je ne suis pas libre de me croire un oiseau et de me jeter par la fenêtre».

D'autre part quand l'enseignant parle de gestuelle sexuelle (Eros), on l'accuse souvent de «corrompre» les jeunes. «On a beau sortir l'ensemble des recherches les plus sérieuses, les gens n'y croient pas parce que leur idée est faite:

- Parlez pas de sexe à ma fille: elle va tout de suite vouloir coucher...

- Parlez pas d'érotisme et de pornographie, ils vont tous s'acheter des livres là-dessus et ne lâcheront plus...

«Tant et aussi longtemps qu'on a voulu faire de la sexualité quelque chose d'orienté, ou vers la reproduction, ou vers la «romance», on n'a pas compris ou accepté le langage spécifique du LOGOS et de l'EROS. Et on a refusé le plaisir. Dans notre monde, on fait des choses utiles mais pas tellement des choses pour le plaisir. Il ne s'agit pas ici de recherche effrénée du plaisir mais une recherche où plaisir et passion peuvent s'exprimer et exister dans une relation interpersonnelle.»

Une personne-ressource pour le milieu

Cette approche de la sexualité dans l'éducation présuppose que l'enseignant soit conscient des étapes importantes dans le développement de la sexualité chez les jeunes. Elle demande aussi «qu'il soit capable d'une réflexion authentique et autonome sur la sexualité, qu'il entretienne un doute sur ce qu'il fait. En fait, qu'il ne soit ni un technicien, ni un propagandiste, mais un maître».

Evidemment, dit M. Samson, on ne peut pas s'attendre à ce que tous les enseignants qui dispensent l'éducation sexuelle dans les écoles primaires et secondaires, soient des spécialistes ou des philosophes de la sexualité. «Je vois mal un professeur sexologue à l'élémentaire. A ce sujet, je suis d'accord avec le Rapport Parent, le Comité catholique, le Livre Vert, qui recommandent à ce niveau-là, qu'un même enseignant prenne en charge l'ensemble des matières, y compris la sexualité.

«Ce que je préconise depuis plusieurs années, c'est que chaque ensemble scolaire se dote d'un éducateur sexologue, pour le primaire et le secondaire. Une personne-ressource. Adaptée à la région, à l'école. Capable d'épauler les enseignants, capable d'aider les élèves qui présentent des problèmes particuliers (counselling), capable d'assurer la continuité de la concertation école-parents. Mais capable aussi d'aller en classe et d'enseigner pour ne pas être coupé de la réalité.»

A l'UQAM: l'avantage d'une véritable formation

La formation que reçoivent les étudiants au baccalauréat en éducation-sexologie à l'UQAM, prépare-t-elle à ce rôle précis?

«Au plan de la pédagogie, les étudiants de sexologie ont les carences que toute formation des maîtres comporte, c'est-à-dire que nous ne formons pas nécessairement des «Freinet» au bacc. La pédagogie est une science mais aussi un art. Qui s'apprend à l'Université et dans l'exercice.

«Cependant, les étudiants en sexologie ont l'avantage d'être formés au plan d'une réflexion. «Qu'est-ce que le sens de la sexualité, qu'est-ce que la gestuelle sexuelle?» Tous y sont confrontés.

«Plus important, ils étudient les étapes du développement de la sexualité.

«Et ils sont amenés à aborder plus «froidement» des questions qui troublent encore notre société: contraception, sexualité de groupe, érotisme, pornographie, etc.

«A l'UQAM, on a essayé, avec succès je crois, de former des sexologues qui soient aussi pédagogues. En Suède, qu'on nous propose toujours en exemple, les enseignants chargés d'éducation sexuelle en milieu scolaire n'ont comme formation, très souvent, que cinq jours de stage intensif par année. Système boîteux qui est aujourd'hui remis en cause.

«Là, comme dans plusieurs autres pays, on a accordé trop d'attention aux programmes et pas assez à la qualité des professeurs chargés de les mettre en pratique.

«Chez nous, c'est l'inverse: les étudiants de sexe, assez bien préparés, seront appelés à élaborer des programmes. Qui devraient servir d'outils et non de modèles à répéter. Chaque région, chaque école ayant ses besoins et ses problèmes spécifiques...»

Hélène Sabourin

Rencontres en éthologie

Le département de psychologie organise des rencontres en éthologie qui ont lieu le vendredi à 14h au local 3455, pavillon Read:

24 février

R. Gauthier, UQAM, «Etude de la syntaxe comportementale lors de rencontres agonistes chez xiphophorus Helli.»

3 mars

H. Salman, UQAM, «Perception visuelle chez les vertébrés». (par exception, cette rencontre a lieu à 10h).

10 mars

A. Cheyne, Université de Wa-

terloo, «Siblings and peers: an ethological perspective».

17 mars

J. Beaugrand, «L'orientation chez les oiseaux».

31 mars

J. Gingras, «Le comportement social chez le rat de Norvège».

7 avril

L. Prévost, «L'interaction mère-petits chez les rongeurs».

J. Bolduc, «La dominance chez Peromyscus maniculatus».

14 avril

F. Strayer, «Ethologie sociale chez les enfants».

Certificats en sciences administratives

L'après-rodage

Après une première session de rodage, les quatre nouveaux certificats en sciences administratives vont bon train. La refonte du programme de certificat en administration, au dire de ses promoteurs, se passe de commentaires avec ses neuf cours obligatoires, ses trois cours à options choisis dans l'une des quinze concentrations, cette rigidité laissait bien des étudiants sur leur faim. Entérinés par les instances attirées en cours d'été, quatre programmes de certificats de 1er cycle ont succédé à l'ancien.

Les deux concentrations qui regroupaient le plus d'étudiants, évaluation foncière, gestion du personnel et relations de travail, sont devenues des certificats autonomes. Un troisième certificat en gestion administrative regroupe la plupart des cours de quatre anciennes concentrations (administration publique, scolaire, santé, police). Ces trois programmes sont de niveau 2, en ce sens qu'ils ont un caractère de perfectionnement. Par conséquent, les étudiants dont la formation antérieure est jugée insuffisante peuvent être tenus de suivre certains cours préalables en plus des dix cours du programme. Une expérience de travail exceptionnelle peut également être considérée lors de l'admission.

Enfin, le certificat de 1er cycle en administration, sorte de synthèse des autres concentrations, est dit de niveau 1, apportant une formation de base à ceux qui s'y inscrivent. A titre indicatif, le directeur de ces programmes, M. Gérard Peuvion, signale qu'environ 650 étudiants ont choisi l'option administration générale, 70 gestion du personnel et relations du travail, 50 évaluation foncière et une vingtaine gestion administrative. Ces données sont sujettes à révision, puisque la date limite pour la modification du choix de programme est le 1er mars.

M. Peuvion précise en outre qu'il lui a été presque impossible, faute de temps, de sensibiliser de nouveaux étudiants à l'existence de ces programmes; cela se fera prochainement en vue des sessions à venir.

Le passage de l'ancien système au nouveau se fait-il sans douleur? «Il est bien évident que nous tentons, dans la mesure du

possible, de ne pas pénaliser les étudiants. Dans certains cas, le transfert de l'un à l'autre est vraiment avantageux.» C'est, à son avis, le cas des étudiants ayant réalisé entre 20 et 30 pour cent de l'ancien programme; habituellement, les cours qu'ils ont suivis sont classés parmi les «préalables», ce qui leur permet de se spécialiser sans plus tarder. «Ils n'ont pas à attendre d'avoir complété les huit cours obligatoires, et gagnent en moyenne deux ans.»

Et les autres? Ceux qui ont complété plus de la moitié de l'ancien programme? M. Peuvion estime qu'ils ont intérêt à terminer ce qu'ils ont commencé, et de choisir leurs cours optionnels parmi l'une des nouvelles spécialisations. «Ils pourront alors bénéficier d'une reconnaissance de cours s'ils s'inscrivent par la suite à un certificat de niveau 2.

En vertu du projet quinquennal qu'il a élaboré, d'autres programmes de certificat pourraient venir



Gérard Peuvion

enrichir ce secteur: en marketing, finances, informatique, voyage... «Tout dépendra de la demande.»

C.G.

Astérix vole toujours la vedette

Les enfants lisent de moins en moins et, curieusement, la littérature enfantine est de plus en plus abondante et intéressante. De surplu, cette production est parfaitement inconnue des éducateurs, parents ou professeurs.

Mme Shaké Minassian, du département d'études littéraires, trouve cette situation inacceptable et y voit là une des causes de la désaffection des enfants pour la lecture.

Aussi n'est-elle pas près d'abandonner le cours sur la littérature enfantine qu'elle donne depuis quatre ans aux étudiants des modules sur le chantier et d'enseignement au préscolaire et à l'élémentaire.

La littérature de langue française pour jeunes et adolescents, produite durant les quinze dernières années, représente un corpus gigantesque: près de 3 000 livres s'y ajoutent chaque année dans toutes les catégories: livres d'images, bandes dessinées (les préférés des enfants de tous âges), les romans de série et les autres romans. A elle seule, la production québécoise, limitée quantitativement, impressionne par sa qualité. Un cours de 45 heures ne permet donc qu'un survol. Survol nécessaire selon bon nombre d'étudiants qui souhaitent voir ce cours au nombre des cours obligatoires.

Selon Mme Minassian, cette littérature évolue de la même façon qu'évoluent la littérature pour adultes et la société. Les valeurs véhiculées ne sont pas les mêmes qu'il y a vingt ans, les messages changent: «Ainsi, souligne Mme Minassian, on insiste de moins en moins sur le sentiment religieux; on exploite de plus en plus les réalités considérées autrefois comme litigieuses: la mort, le divorce, les problèmes de relations interpersonnelles.»

Le merveilleux lui-même en prend pour son rhume: «Il est devenu une facette parmi d'autres. On fait de plus en plus de place au réalisme.» Quant au sexisme, il serait en perte de vitesse: «Depuis l'année internationale de la femme, c'est un mouvement lent mais réel. Certaines maisons d'éditions sont de plus en plus vigilantes. Les discriminations les plus flagrantes se retrouvent dans les bandes dessinées. Peut-être parce que leurs auteurs sont, en grande majorité, des hommes.»

Cependant, le plus gros de la production est signé de noms de femmes. Tenace, le tandem femmes-enfants! «Je crois tout simplement, hasarde Mme Minassian, que les hommes ne trouvent pas ce genre suffisamment sérieux pour s'y attarder.»

Il n'y a pas qu'eux. Témoins, les sourires sarcastiques de ses collègues lorsqu'elle s'est tournée vers cette littérature. Que les gens sérieux se rassurent: Mme Minassian publiera sous peu aux PUC «Les politiques littéraires en URSS»...

D.N.



Mme Shaké Minassian

Musiqam

Le 23 février, à 20h30, en l'église Saint-Bonaventure, 5205 est, rue Saint-Zotique, la classe d'orgue de Lucienne L'Heureux-Arel.

Le 27 février, à 20h30, au pavillon Lafontaine, Francyne De Champlain, soprano, de la classe de chant de France Dion, et la classe de cor de Jean-Louis Gagnon.

Session intensive en musique

L'école de Musique préparatoire du Module de Musique de l'Université du Québec à Montréal offre une session intensive de cours de recyclage et d'appoint pour débutants et plus avancés du 17 mai au 5 juillet, les lundi et mercredi soirs de 18h30 à 21h30.

Les formulaires d'inscription et d'information sont disponibles au Module de Musique de l'UQAM, 1600 rue Berri, 3ème étage. Tél.: 282-6876.

Les examens de classement si nécessaires auront lieu samedi le 6 mai.

Module de design graphique

Concours d'affiches pour le 24 juin

Le Conseil de module de design graphique organise un concours d'affiches illustrant le thème de la «Fête du Québec, 24 juin».

L'objectif: encourager les étudiants à aborder des thèmes d'importance sociale. Il s'agit de présenter la richesse des problèmes humains, ayant trait à l'environnement de l'homme contemporain.

A ce premier concours d'affiche, tous les étudiants de l'UQAM peuvent participer. A condition, c'est certain, qu'ils respectent les règles du jeu qui ont été définies comme suit:

— Chaque auteur-étudiant est autorisé à présenter au maximum trois affiches, non publiées, originales;

— les dimensions doivent être de 42 x 54 cm,

— texte «24 juin»,
— couleurs: toutes les couleurs peuvent être utilisées, y compris le noir et le blanc,
— les affiches doivent être déposées au secrétariat du module de design graphique au plus tard le 31 mars 1978 (17:00 heures).

— les affiches doivent être mises dans une enveloppe scellée avec le nom et l'adresse du concurrent et une déclaration attestant que les travaux (oeuvres) sont originaux.

Un jury d'au moins six membres, choisis par le Conseil de module design graphique, en coopération avec le secrétariat de la famille des arts, jugeront les travaux.

Des prix et des «distinctions» d'honneur seront attribués. On connaîtra plus tard et les noms des jurés et la nature des prix.



Claude Mazauric

plusieurs ouvrages sur la Révolution française, ne s'est pas laissé désarçonner par un aussi maigre auditoire. Son exposé a été brillant et suivi d'une bonne série de questions.

Abordant la Révolution française comme révolution culturelle — «cela ne signifie pas qu'on ignore la dimension politique ou structurelle» — M. Mazauric a longuement traité des «manifestations déchristianisatrices». S'appuyant sur les récents travaux de Michel Vovelle, il a évoqué l'icônoclasme sans-culotte et la «déprétisation». Il a mis l'accent sur «la réapparition de phénomènes liés aux traditions carnavalesques et relevant d'un folklore paganisant multiséculaire».

M. Mazauric a cerné par ailleurs les limites de la révolution culturelle dans la Révolution française.

Mais il a conclu en avançant que cette révolution culturelle, dans sa radicalité, a eu une grande portée de longue durée jusque dans la France contemporaine:

- l'adhésion de larges couches de l'opinion politique à la Révolution culturelle et politique a favorisé l'unification linguistique autour du français national, au sein des appareils révolutionnaires. Cela marque à sa manière, la dimension populaire de la Révolution bourgeoise;

- l'existence ouverte (subversive) d'une France populaire déchristianisée pour une part de sa population, a déchiré le mythe de la France universellement catholique ou croyante. Cela s'est avéré irréversible;

- la mise en forme jacobine de la Révolution a contribué à la transformation accélérée de toutes les valeurs d'usage, héritées de l'Ancien Régime, en valeurs d'échanges définies par le critérium de l'utilité sociale. Cela a accéléré (par exemple) le changement du statut de l'oeuvre d'art dans la société, celui de l'artiste et celui du public.»

L'exposé de M. Mazauric, ici trop partiellement résumé, paraîtra dans sa totalité dans un prochain numéro de la revue EUROPA, publication d'études interdisciplinaires du CIEE.

H.S.

C'est parti du bon pied

On ne s'attendait pas à une participation aussi forte des gens du quartier l'autre soir. Mais ils sont venus. Têtes blanches ou couples accompagnés d'enfants. Ils se sont mêlés aux étudiants, aux employés, pour danser sous la gouverne joyeuse du jeune calleur Normand Legault. C'était la première de dix veillées en ville au pavillon Latourelle, organisées par le service d'animation socio-culturel.

Avant de caller, en début de soirée, Normand Legault a expliqué la manoeuvre aux couples qui formaient un immense carré. Le photographe, au beau milieu de la mêlée, n'avait pas vu depuis longtemps, dit-il, de gens aussi gais. On se pilait un peu sur les



Le calleur Normand Legault fait danser la compagnie...

pieds mais personne n'y prenait gare.

Tel que prévu, il y avait de la bière et du vin rouge. A prix populaires. Mais, de la bouffe, point! On en promet pour les prochaines veillées.

Vendredi (24 février) Normand Legault sera accompagné par le groupe Eritage, qui se compose de cinq musiciens: Renald Ouellette (accordéon), Jean-Pierre Joyal (violon), Yvan Brault (pia-

no), Marc Benoît (contrebasse), Guy Bernique (cuillères et osselets).

Eritage, groupe montréalais, dit être «un des rares ensembles professionnels du Québec à se spécialiser dans cette forme traditionnelle de musique».

Le 3 mars, ce sera au tour de «La Bardasse», autre groupe de musiciens de Montréal, à co-animer la veillée du Latourelle, avec Normand Legault. H.S.

Après l'automne au Portugal

Demain, la coopération

Etablir une coopération universitaire en éducation comparée, en formation des maîtres, telle pourrait être une perspective à long terme d'une série de stages, hier au Maroc et en France, aujourd'hui au Portugal, demain au Sénégal, en Côte d'Ivoire et de nouveau en France.

«Les objectifs immédiats sont atteints», constate le directeur du module d'enseignement au préscolaire et à l'élémentaire hors campus, M. Bernard Lefebvre, qui a accompagné une vingtaine de stagiaires, la plupart enseignants de diverses commissions scolaires de l'île Jésus. En effet, le stage au Portugal l'automne dernier aura été l'occasion «d'une nouvelle prise de conscience de l'acte pédagogique» en permettant aux enseignants de connaître d'autres milieux scolaires et d'aborder sous des angles neufs les questions de pédagogie et d'enseignement; de développer aussi une méthodologie globale de l'élève immigrant, qui concerne non seulement les enfants mais leurs parents. «Des stages antérieurs, environ 75 enseignants sont revenus dans leurs milieux respectifs avec des attitudes neuves, commente M. Lefebvre. Ils ont tendance à faire passer leur expérience dans leurs cours, dans leurs rapports pédagogiques.»

Au Portugal, les stagiaires québécois ont pris des contacts avec des universitaires, professeurs et administrateurs tels que M. Luis Loureiro, spécialiste en éducation (enfance inadaptée), associé à nombre d'initiatives d'ordre pédagogique à l'Université de Minho, à Braga, institution passée d'un statut ecclésiastique à public et qui présente des ressemblances avec l'UQAM. Mais les hôtes ont aussi tenu à visiter — en dehors des circuits officiels — d'humbles écoles primaires, dont une école de musique à mi-temps, qu'ils ont trouvé fort bien équipée. Le régime d'éducation, d'esprit européen plutôt traditionaliste, semble montrer des signes de libéra-

lisation bien que toujours centralisé par Lisbonne. Le Portugais est accueillant: «Partout, au primaire, au secondaire, au technique, des professeurs ont communiqué avec nous en français, relate M. Lefebvre, quoique la tendance à parler anglais se fasse jour, en partie à cause des anciens liens avec l'Angleterre. Soit dit en passant, l'enfant portugais est très doué pour les

langues, à cause de l'amplitude auditive.»

Le périple lusitanien a des retombées locales: rencontres régulières des stagiaires, rédaction terminée du rapport de stage, le tout se couronnant au mois de mars par une grande soirée portugaise des membres de la colonie de la région métropolitaine.

C.A.

Psst! par ici, brancardiers!

Pouvez-vous appliquer la respiration artificielle selon l'une ou l'autre des trois méthodes? Soigner d'urgence meurtrissures, contusions? Stopper une hémorragie? Sortir un blessé qui pèse 200 livres alors que vous faites 127-3/4? Alors vous avez réussi l'examen.

C'est ainsi que récemment, le personnel de sécurité de l'UQAM suivit pendant une journée un cours de premiers soins de niveau intermédiaire sous la direction du moniteur Jean Lebrun, de la Société ambulancière Saint-Jean. «Dès qu'il y a arrêt de la respiration, confie le responsable de la sécurité, M. Marcel Saint-Arnaud, il faut l'intervention rapide. On ne meurt pas d'une jambe cassée. Mais on s'éteint rapidement faute d'air. Donc priorité au plus grave, au plus pressant. Autre principe d'action: savoir déléguer les tâches en cas d'urgence. Par exemple, si un blessé git dans le corridor, et que les badauds s'attroupent, voir sur le champ à mobiliser ces curieux, qui pour téléphoner à l'ambulance, qui pour étendre la couverture, etc. Nous évitons de transporter des blessés aux urgences des hôpitaux pour éviter des complications plus graves. Ainsi une victime peut être en état de choc dont les signes apparents sont une baisse de tension artérielle, une abondante transpiration, mé-

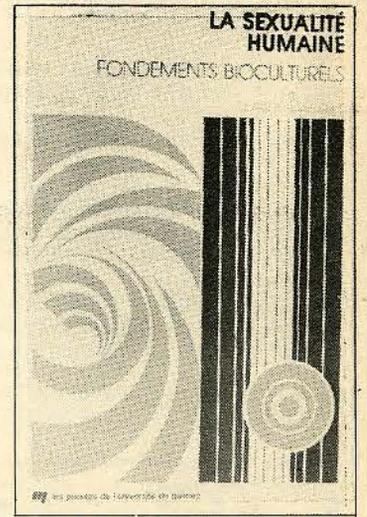
me si la peau est froide, une grande pâleur des traits, et à la limite, un arrêt de la respiration. Comment établir s'il y a et à quel point un choc ou non? Qu'il s'agisse d'un estropié, d'un brûlé ou bien d'une personne subissant une crise cardiaque ou d'épilepsie, nous ne pouvons prendre le risque de transporter le malade vu qu'il est impossible d'établir s'il y a, encore une fois, état de choc. En outre, pour faire du transport ambulancier, il faut, ainsi que le stipule la nouvelle réglementation passée l'an dernier, un infirmier qualifié ou un interne à bord, en plus du chauffeur, sans parler d'un équipement médical approprié. Ce n'est pas encore dans les moyens de l'UQAM. Ça peut venir un jour.»

Sur le campus, quand les gardiens de sécurité sont en service, leur devoir est de protéger la vie et les biens des gens, sans se substituer au médecin (ou à l'infirmier(e)...). «Leur mandat fait fi de l'absence de la loi dite du bon samaritain, par laquelle un citoyen qui porte secours de bonne foi à un blessé est protégé des recours judiciaires contre lui, advenant des complications. Seuls Terre-Neuve et Québec n'ont pas adopté la loi du bon samaritain», déplore M. Saint-Arnaud.

C.A.

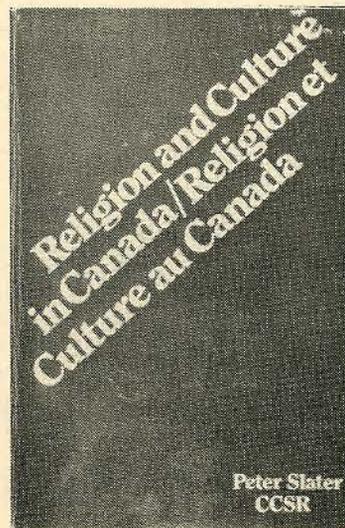
les gens d'ici...

Intégrant l'approche phylogénique et l'approche transculturelle, «La sexualité humaine, fondements bio-culturels» (PUQ) participe à l'analyse scientifique de cette réalité humaine fondamentale. Les auteurs: MM Joseph J. Levy (directeur du module de sexologie) et Claude Crépault (directeur du département). Ils visent à montrer la variabilité des modes d'expression sexuelle chez l'humain et du même coup situer la sexualité humaine par rapport à la sexualité animale. En évitant, comme ils le soulignent, les pièges de l'anthropomorphisme et, à l'autre extrême, du zoomorphisme. Car, écrivent-ils en introduction, «chaque changement dans l'évolution ne correspond pas seulement à une différence de degré mais aussi de nature... La sexualité humaine peut être considérée à certains égards



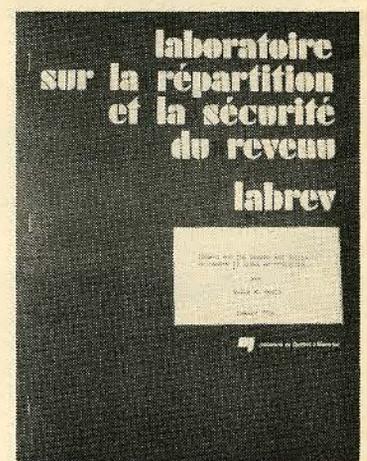
comme le prolongement de la sexualité animale et à d'autres comme tout à fait distincte, voire même de nature différente».

Société Canadienne pour l'Etude de la Religion. Le titre évoque la dialectique caractéristique de la pensée occidentale entre l'immanence et la transcendance, la juxtaposition du spirituel et du temporel. Cette collection d'études est avant tout destinée aux professeurs et étudiants d'universités anglophones. Parmi les auteurs de textes de langue française, deux sont de l'UQAM: MM Louis Rousseau et Yvon Desrosiers. Le premier, directeur du département des sciences religieuses et président de la SCER, traite du «récit mythique des origines québécoises»; le second analyse «la dimension religieuse dans l'oeuvre d'Emile Nelligan». On peut se procurer ce livre à l'adresse suivante: Wilfrid Laurier Press, Wilfrid Laurier University, Waterloo, Ontario N2L 3C5.



«Religion et culture au Canada» constitue un recueil d'essais signés par des membres de la

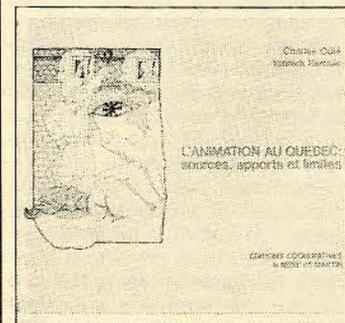
Le laboratoire sur la répartition et la sécurité du revenu (LABREV) publiait récemment son septième cahier: «Growth and the demand and supply of labour by level of education» de M. Wafik M. Grais. Ces cahiers sont sous la responsabilité de MM Gilles Beausoleil et Pierre Lefebvre du département des sciences économiques. Ce sont des textes synthétiques ou analytiques portant sur les recherches poursuivies au laboratoire sur l'utilisation des ressources humaines, la sécurité et la répartition du revenu, le marché du travail, etc. Travaux effectués par des chercheurs de l'UQAM et d'autres universités québécoises. De façon générale, les cahiers sont présentés en langue française ce qui n'empêche toutefois pas à l'occasion, une publication en langue anglaise comme c'est le cas cette fois: «Les lecteurs comprendront que le LABREV ne



peut disposer des ressources nécessaires pour faire traduire de tels documents de recherche» précisent les responsables en avant-propos.

au service des approvisionnements de l'UQAM. Outre l'introduction qui étudie les rapports théoriques et l'insertion sociale de la pratique d'animation, on distingue deux chapitres. Le premier dégage les sources doctrinales de l'animation au Québec (Action catholique, psychologie sociale, organisation communautaire et militantisme politique) tout en faisant l'examen du contexte social et historique de son développement. Le second, après avoir cerné le rôle-clé joué par M. Guy Beaugrand-Champagne au Québec dans ce domaine, présente une analyse des divers types d'expérience d'animation chez nous particulièrement à la Compagnie des Jeunes Canadiens et au certificat d'animation du service de l'éducation permanente de l'U. de M.

D.N.



Deux étudiants de maîtrise en sociologie viennent de publier le texte de leur mémoire présenté en septembre dernier au département. «L'animation au Québec: sources, apports et limites» de Charles Côté et Yannik Harnois édité aux Editions Coopératives Albert St-Martin, a été imprimé